



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 33839

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de réforme des baux commerciaux actuellement à l'étude. Le monde du commerce en particulier est inquiet devant les bouleversements économiques que risquerait de provoquer la remise en cause de la notion de propriété commerciale. Sans méconnaître la nécessité d'adapter la législation au nouveau contexte économique d'aujourd'hui. Il lui demande de bien vouloir indiquer quelles sont ses intentions sur cette réforme des baux commerciaux tout en ménageant l'équilibre du monde commercial.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Le groupe a procédé à l'audition des principaux acteurs concernés, en particulier des organisations de commerçants et d'artisans. L'ensemble des partenaires concernés ont été réunis le 3 février 2003. Le fruit des auditions a été restitué et le débat engagé. Il est d'ores et déjà tout à fait exclu que les travaux de ce groupe conduisent à modifier les éléments essentiels de la propriété commerciale (durée minimale du bail de neuf ans, droit au renouvellement et plafonnement du loyer, indemnité d'éviction, pratique du pas-de-porte), qui constituent souvent une partie significative du patrimoine des commerçants. Le groupe oriente son travail dans le sens d'adaptations techniques pour une simplification et un apaisement des relations bailleur/preneur, d'une réflexion sur l'immobilier d'entreprise et sur les baux professionnels, de la réhabilitation des locaux d'habitation vacants liés à un local commercial.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33839

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1166

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3070